



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU

3 juillet 2023

#### OBJET : Versement cagnotte Leetchi

L'an deux mil vingt-trois,  
le trois juillet à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

#### Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier) ; Monsieur BARRIER ; Monsieur CORTÈS ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur LOUIS (départ à 21h, donne procuration à Mme SEBIH) ; Madame PLESSIER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Monsieur VERCOUTRE ; Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h15, donne procuration à Mme POULENARD).

#### Etaient absents :

Monsieur TERRIER ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG ;  
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur BRUVIER ;  
Madame LENOIR ; absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON ;  
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Madame BÉRAULT ;  
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB ;  
Monsieur GUÉTROT ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER ;  
Monsieur LAMAAIZI ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur VERCOUTRE ;  
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF ;  
Madame CROS, absente ;  
Mme COLOMBA, absente ;

Madame SEBIH se propose d'assumer le secrétariat de séance, ce qui est accepté à la majorité des suffrages exprimés.

Afin de récolter la somme nécessaire en vue de réaliser des travaux de réparation de l'horloge de l'église de la ville de Mouy, une cagnotte Leetchi a été mise en place.

Il convient aujourd'hui, après le succès de cette cagnotte, de délibérer afin qu'elle puisse être versée à la ville. La ville prendra en charge le montant de travaux couverts par le montant de la cagnotte.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

## Délibère

**Article 1 :** approuver le versement de la cagnotte Leetchi sur le compte de la ville

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Délibération N° : 28/23

Vote : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés



Sebih Leila